

Conditions de recrutement et d'évaluation de 10 cadres Contrôleurs 5^{ème} échelon à l'Office des Changes

Le présent document est établi sur la base de :

- La circulaire n°24/2012 du 22 Octobre 2012 du Chef du Gouvernement relative aux procédures de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;
- Les postes budgétaires autorisés au titre de l'exercice 2016 ;
- La décision n° I/SDRH/163/2016 relative à l'organisation d'un concours pour le recrutement de 10 cadres Contrôleurs, 5^{ème} échelon à l'Office des Changes au titre de l'exercice 2016.

1/ L'Office des Changes recrute par voie de concours, 10 cadres remplissant les conditions suivantes :

Diplôme	Spécialité requise (*)	Expérience minimale	Compétences requises
Master ou diplôme équivalent	- Banques & finances - Audit et contrôle de gestion - Gestion financière et comptable.	3 ans d'expérience dans le domaine de la finance, la comptabilité, l'audit.	- Esprit d'analyse et de synthèse - Maîtrise de l'environnement financier - Bonnes capacités de communication écrite et orale - Esprit d'équipe - Bonnes capacités relationnelles - Maîtrise des outils informatiques - La maîtrise de l'anglais est un atout

(*) Ou toute spécialité équivalente

Les candidats doivent :

- être de nationalité marocaine ;
- être âgé de 18 ans au moins et de 45 ans au plus à la date du concours ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions objet de ce concours ;
- avoir un diplôme reconnu par l'Etat donnant l'accès au cadre de contrôleur, 5^{ème} échelon, conformément au statut du personnel de l'Office des Changes ;
- justifier de l'expérience exigée.

2/ Ce concours comprend des épreuves écrites (Français et Arabe) et des épreuves orales.

3/ Les épreuves écrites du concours auront lieu le dimanche 27 novembre 2016 à Rabat, à l'adresse qui sera communiquée lors de la publication de la liste des candidats présélectionnés.

4/ La liste des candidats remplissant les conditions énumérées ci-dessus pour passer les épreuves écrites du concours, sera publiée sur le site web de l'Office des Changes www.oc.gov.ma et sur le site emploi-public.ma au plus tard le mardi 22 novembre 2016 et des convocations seront adressées auxdits candidats par lettre recommandée et par email.

5/ Le programme des épreuves écrites est détaillé comme suit :

Epreuves écrites	Période de la journée	Durée	Coefficient
Epreuve écrite en français : thèmes et/ou QCM en relation avec les profils et spécialités requis.	Matinée	3h	2
Epreuve écrite en arabe : thèmes et/ou QCM en relation avec les profils et spécialités requis ou d'ordre général.	Après-midi	2h	1

6/ Seuls les candidats ayant obtenu une note $\geq 12/20$ aux épreuves écrites sont admis à passer les épreuves orales qui se dérouleront au siège de l'Office des Changes à Rabat, à une date qui sera communiquée lors de l'annonce des résultats des épreuves écrites sur le site web de l'Office des Changes www.oc.gov.ma et sur le site www.emploi-public.ma. Des convocations seront adressées aux candidats admis à passer les épreuves orales par lettre recommandée et par email.

La note des épreuves écrites obtenue par chaque candidat est calculée comme suit :

$$\text{Note écrit} = \frac{(\text{Note Français} \times 2) + (\text{Note Arabe} \times 1)}{3}$$

7/ A l'issue des épreuves écrites et orales du concours, les résultats définitifs des candidats admis (liste principale et liste d'attente), classés par ordre de mérite, seront publiés sur les sites web www.emploi-public.ma et www.oc.gov.ma. Seuls les candidats ayant obtenu une note finale $\geq 12/20$ seront éligibles pour figurer sur ces listes.

La note finale obtenue par chaque candidat est calculée comme suit :

$$\text{Note finale} = \frac{(\text{Note de l'écrit} + \text{Note de l'orale})}{2}$$

8/ Les candidats à recruter définitivement seront affectés selon les besoins et nécessités des services de l'Office des Changes